

06/03/2009

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'« Early Warning System »

## UN RÉSEAU D'INFORMATION DES ENTREPRISES CONTRE LES MENACES TERRORISTES

À partir de ce 6 mars 2009, un réseau d'information entre entreprises est activé dans notre pays contre les menaces terroristes. Les entreprises et les services publics suivront une procédure d'information fixe afin de protéger au mieux le secteur économique et ses employés contre d'éventuelles attaques terroristes.

Les Services Publics Fédéraux Justice et Intérieur ont créé ce réseau d'information en étroite collaboration avec la Fédération des Entreprises Belges. Le protocole relatif à ce réseau est signé aujourd'hui par le Ministre de la Justice Stefaan De Clerck, le Ministre de l'Intérieur Guido De Padt et l'Administrateur délégué de la Fédération des Entreprises de Belgique Rudi Thomaes.

Le réseau d'information n'est qu'une petite partie d'un large arsenal que les autorités ont déjà mis en place pour lutter contre le terrorisme (comme les enquêtes judiciaires ou encore l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace – OCAM)

L'objectif est qu'une entreprise qui voit par exemple qu'une voiture s'arrête devant la porte d'entrée plusieurs jours de suite informe les autorités afin qu'une enquête puisse être menée. Si l'incident s'avère réellement suspect ou si une autre entreprise a également constaté les mêmes faits avec le même véhicule, l'ensemble du secteur peut en être informé via le réseau.

Inversement, si une menace générale existe contre un secteur défini d'entreprises, les autorités en informeront ledit secteur.

L'échange d'informations sur tout élément suspect se fait à un stade précoce (« early warning »), de sorte que la vraie nature de la menace puisse être rapidement examinée. Le rassemblement des informations permet de placer dans un juste contexte les agissements ou menaces suspects (généralement en dehors du cadre du terrorisme). Grâce à ces informations, les entreprises peuvent dès lors mieux se protéger contre les actes criminels qui se répètent selon les mêmes *modi operandi*.

#### QUELQUES EXEMPLES D'AGISSEMENTS SUSPECTS

- mouvements et/ou véhicules suspects autour d'une entreprise (ou de son terrain)
- messages anonymes adressés à une entreprise
- véhicule restant longtemps devant l'accès d'une entreprise avec ses feux éteints et dont un conducteur reste à bord

#### → POUR ET PAR QUI ?

Le flux d'informations circule entre des partenaires fixes des secteurs public et privé.

Du côté des entreprises belges, la FEB veille à la diffusion ciblée des informations.

Voici les principaux partenaires du côté des autorités :

- la Direction générale Centre de crise (SPF Intérieur)

- la Sûreté de l'État (SPF Justice)
- la police fédérale
- l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM)
- le Parquet fédéral

Le réseau est alimenté à l'initiative tant des partenaires publics que des partenaires privés : des informations (rendues anonymes) sont échangées sur les agissements ou incidents suspects constatés auprès des entreprises ou sur d'éventuelles menaces, qui font l'objet d'un examen par les autorités.

#### → CE DONT IL NE S'AGIT PAS

Le réseau d'information ne sert pas à communiquer systématiquement toutes les menaces ou tous les incidents éventuels pour l'ordre et la sécurité publics.

Le but de ce réseau n'est pas non plus de remplacer la communication normale entre les entreprises et la police locales.

#### → COMMENT ?

Par le biais d'un point de contact central permanent, les responsables nationaux des entreprises entretiennent des contacts avec les services chargés, sur le plan national, de lutter contre le terrorisme.

Le système a déjà passé avec succès une phase d'expérimentation. Par ailleurs, son efficacité sera régulièrement évaluée à l'avenir.

#### → COLLABORATION PUBLIC-PRIVÉ

Le protocole d'accord entre les secteurs public et privé est formellement en vigueur aujourd'hui, suite à la signature des Ministres de la Justice et de l'Intérieur ainsi que de l'Administrateur délégué de la Fédération des Entreprises de Belgique.

Cette forme de collaboration entre les secteurs public et privé est une initiative de la Plateforme de concertation permanente pour la sécurité des entreprises, présidée depuis de nombreuses années par le Service de la Politique criminelle.

---

#### **Pour de plus amples informations :**

Leo De Bock, porte-parole du Ministre de la Justice, GSM 0475 924 289

Els Cleemput, porte-parole du Ministre de l'Intérieur, GSM 0475 292 877

Elin De Vits, porte-parole de la Fédération des Entreprises de Belgique, GSM 0473 723 298